



École primaire Saint-Laurent
1561, rue Principale Nord
Lawrenceville (Québec) J0E 1W0
Téléphone : (450) 535-6767 poste 16600
stlaurent@csdessommets.qc.ca



LES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Année scolaire 2021-2022

École primaire Saint-Laurent

Documents des parents

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 2021-2022
Renseignements relatifs à la nature et à la période des principales évaluations

Norme – Ce à quoi on s'attend, prescrit par la loi

Une norme est une référence commune possédant un caractère obligatoire.

- Elle s'appuie sur des encadrements légaux, pédagogiques ou administratifs
- Elle a un caractère prescriptif
- Elle sert de justification aux modalités qui en découlent

Modalité - comment allons-nous faire pour rendre compte de la norme.

- Précise des mécanismes mis en place dans l'école qui peuvent toucher le personnel, les parents ou l'élève.
- Précise des pratiques évaluatives qui font consensus.
- Indique les moyens d'action, oriente les stratégies.
- Assure une cohérence entre les normes retenues et les moyens utilisés en évaluation.

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES / 2021-2022

Voici les informations concernant les communications officielles que vous recevrez durant l'année scolaire.

Communications officielles de l'école primaire St-Laurent	
Remise de la première communication : 10 novembre 2021	<i>Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.</i> <u>Date de remise de la première communication et modalités :</u> 10 novembre 2021 Le bulletin sera déposé sur le portail Mozaïk Parents : https://portailparents.ca
Remise du 1^{er} bulletin 26 janvier 2022	<u>Période</u> : du 26 août au 20 janvier (88 jours) <u>Pondération</u> : les résultats comptent pour 40 % du résultat final <u>Dates de remise du bulletin et modalités:</u> Rencontre de parents dans la semaine du 24 janvier 2022. <u>Semaine du 24 janvier 2022 :</u> Le bulletin sera déposé sur le portail Mozaïk Parents
Remise de la deuxième communication : 20 avril 2022	<i>Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.</i> <u>Date de remise de la deuxième communication et modalités :</u> 20 avril 2022 Le bulletin sera déposé sur le portail Mozaïk Parents
Remise du 2^e bulletin : Semaine du 27 juin 2022	<u>Période</u> : du 24 janvier 2022 au 21 juin 2022 (92 jours) <u>Pondération</u> : les résultats comptent pour 60 % du résultat final <u>Dates de remise du bulletin et modalités :</u> Semaine du 27 juin 2022 : le bulletin sera déposé sur le portail Mozaïk Parents :

- *En cours d'année, les parents qui le souhaitent, peuvent recevoir une copie papier du bulletin en faisant la demande au secrétariat de l'école.*

NORMES ET MODALITÉS 2021-2022
École Saint-Laurent

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

PRÉSCOLAIRE						
Discipline	Étape 1			Étape 2		
	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Note au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	Note au bulletin
Se développer sur le plan sensoriel et moteur	X		X	X		X
Développer sa personnalité	X		X	X		X
Entrer en relation avec les autres	X		X	X		X
Communiquer oralement	X		X	X		X
Se familiariser avec son environnement	X		X	X		X
Mener à terme des projets et des activités	X		X	X		X

NORMES ET MODALITÉS 2021-2022
École Saint-Laurent

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

1^{re} année							
Discipline		Étape 1			Étape 2		
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Note au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	Note au bulletin
Français, langue d'enseignement	Écrire (30%)	X		X	X		X
	Lire (50 %)	X		X	X		X
	Communiquer oralement (20 %)	X		X	X		X
Mathématique	Résoudre une situation problème (20 %)	X		X	X		X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X		X	X		X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X		X	X		X
	Comprendre des textes lus et entendus (60 %)	X		X	X		X
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X
Art dramatique		X		X	X		X
Art plastique		X		X	X		X
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique
L : Épreuve locale
CS : Épreuve de la commission scolaire
MÉES : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur

NORMES ET MODALITÉS 2021-2022
École Saint-Laurent

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

2^e année							
Discipline		Étape 1			Étape 2		
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Note au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	Note au bulletin
Français, langue d'enseignement	Écrire (30%)	X		X	X		X
	Lire (50%)	X		X	X		X
	Communiquer oralement (20%)	X		X	X		X
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)	X		X	X		X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X	X		X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40%)	X		X	X		X
	Comprendre des textes lus et entendus (60%)	X		X	X		X
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X
Art dramatique		X		X	X		X
Art plastique		X		X	X		X
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique
L : Épreuve locale
CS : Épreuve de la commission scolaire
MÉES : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur

N.B. La passation des évaluations de fin d'année de la commission scolaire est une décision prise annuellement. En cas de divergence, entre la prise de décision et les informations contenues dans ce tableau, vous en serez tenu informés.

NORMES ET MODALITÉS 2021-2022
École Saint-Laurent

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

3^e année							
Discipline		Étape 1			Étape 2		
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Note au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	Note au bulletin
Français, langue d'enseignement	Écrire (30%)	X		X	X		X
	Lire (50 %)	X		X	X		X
	Communiquer oralement (20 %)	X		X	X		X
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X		X	X		X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X		X	X		X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X		X	X		X
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X	X		X
	Écrire des textes (15%)	X		X	X		X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X	X		X
Science et technologie		X		X	X		X
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X
Art dramatique		X		X	X		X
Art plastique		X		X	X		X
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique
L : Épreuve locale
CS : Épreuve de la commission scolaire
MÉES : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur

NORMES ET MODALITÉS 2021-2022
École Saint-Laurent

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

4^e année								
Discipline		Étape 1			Étape 2			MÉES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Note au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	Note au bulletin	Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (30%)	X		X	X		X	Mai-juin 2022
	Lire (50 %)	X		X	X		X	Mai-juin 2022
	Communiquer oralement (20 %)	X		X	X		X	
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X		X	X		X	
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X		X	X		X	
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X		X	X		X	
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X	X		X	
	Écrire des textes (15%)	X			X		X	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X	X		X	
Science et technologie		X		X	X		X	
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X	
Art dramatique		X		X	X		X	
Art plastique		X		✖	X		X	
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X	

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique L : Épreuve locale CS : Épreuve de la commission scolaire
 MEES : ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur

N.B. La passation des évaluations de fin d'année de la commission scolaire est une décision prise annuellement. En cas de divergence entre la prise de décision et les informations contenues dans ce tableau, vous en serez tenus informés.

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MÉES) et de la commission scolaire**

- 10 % de l'année à la fin du 2^e et 3^e cycle du primaire**

NORMES ET MODALITÉS 2021-2022
École Saint-Laurent

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

5^e année							
Discipline		Étape 1			Étape 2		
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Note au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	Note au bulletin
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X	X		X
	Lire (40%)	X		X	X		X
	Communiquer oralement (20%)	X		X	X		X
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)	X		X	X		X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X	X		X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X		X	X		X
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X	X		X
	Écrire des textes (20%)	X		X	X		X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X	X		X
Science et technologie		X		X	X		X
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X
Art dramatique		X		X	X		X
Art plastique		X		✕	X		X
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique
L : Épreuve locale

CS : Épreuve de la commission scolaire
MÉES : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur

NORMES ET MODALITÉS 2021-2022
École Saint-Laurent

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

6^e année								
Discipline		Étape 1			Étape 2			MÉES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Note au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	Note au bulletin	Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X	X		X	Mai-juin 2022
	Lire (40%)	X		X	X		X	Mai-juin 2022
	Communiquer oralement (20%)	X		X	X		X	
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)	X		X	X		X	Mai-juin 2022
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X	X		X	Mai-juin 2022
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X		X	X		X	
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X	X		X	
	Écrire des textes (20%)	X		X	X		X	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X	X		X	
Science et technologie		X		X	X		X	
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X	
Art dramatique		X		X	X		X	
Art plastique		X		X	X		X	
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X	

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique L : Épreuve locale CS : Épreuve de la commission scolaire
 MEES : ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur

N.B. La passation des évaluations de fin d'année de la commission scolaire est une décision prise annuellement. En cas de divergence entre la prise de décision et les informations contenues dans ce tableau, vous en serez tenus informés.

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MÉES)**

- **10 % de l'année à la fin du 2^e et 3^e cycle du primaire et de la commission scolaire**

Gestion des absences

INFORMATIONS PROVENANT DU DOCUMENT INTITULÉ :

ENCADREMENT RELATIF À LA GESTION DES ABSENCES DES ÉLÈVES POUR DES MOTIFS NON RECONNUS

La Loi sur l'instruction publique et le régime pédagogique qui en découle sont très clairs sur l'importance de la présence de l'élève à l'école tout au long de l'année scolaire.

Il est donc de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant fréquente assidument les 180 journées de classe prévues au calendrier scolaire. Cela inclut les journées d'activités spéciales et les sorties éducatives organisées pour les élèves.

En effet, ces 180 journées de classe sont nécessaires à la réalisation des activités d'apprentissage qui contribueront au développement des compétences attendues de chacune des matières du *Programme de formation de l'école québécoise* pour chaque année du cycle et de chaque ordre d'enseignement.

Cependant, nous reconnaissons qu'il peut arriver, pour des situations hors de son contrôle, que l'élève soit dans l'obligation de s'absenter de l'école. **Voici les seuls motifs d'absence reconnus par le ministère :**

- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- décès d'un proche parent;
- convocation d'un tribunal;
- participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par la direction
- Autres raisons majeures validées par la direction

Le parent qui choisit de retirer son enfant de l'école pour des motifs non reconnus le fait donc de façon libre et éclairée. Ce parent doit être conscient que l'obligation de l'école de dispenser des services éducatifs se limite à la présence de l'enfant en classe. Le parent ne peut donc exiger de la part de l'école qu'elle mette en place des services éducatifs durant l'absence de son enfant pour des motifs non reconnus ou encore qu'elle lui fournisse des travaux ou des leçons à l'avance.

Absence lors des examens (École /Commission scolaire / Ministère)

Les parents de l'élève qui prévoit s'absenter de l'école pour des motifs non reconnus doivent, dans ce cas, aviser la direction de l'établissement (ex. voyage).

-Évaluations de la Commission scolaire et du Ministère : il est à noter que si l'élève s'absente pour des motifs non reconnus, **la note 0** sera mise comme résultat final à l'examen. Si l'élève s'absente pour des motifs reconnus, une pièce justificative sera exigée.

En cas d'absence pour des motifs non reconnus lors d'évaluations école, les normes et modalités école sont les suivantes :

-Évaluations école : Les évaluations manquées ne seront pas reprises, à l'exception où l'enseignant en juge autrement (ex. besoin du résultat pour finaliser son jugement). Le moment de la reprise est déterminé par l'enseignant concerné.

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. **De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication entre nous** tels l'envoi de travaux ou d'examens à la maison, des annotations dans l'agenda de votre enfant, des appels téléphoniques ou l'envoi de courriels.

Autres commentaires

La compétence suivante fera l'objet de commentaires inscrits dans le bulletin :

1er cycle :	Étape 3 : Organiser son travail
2 ^e cycle :	Étape 3 : Travailler en équipe
3 ^e cycle:	Étape 3 : Jugement critique

Précisions

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. De plus, il est à noter que les évaluations de la commission scolaire sont décidées annuellement.

Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Benoit Bertholet, directeur par intérim de l'établissement scolaire